

Femmes battues

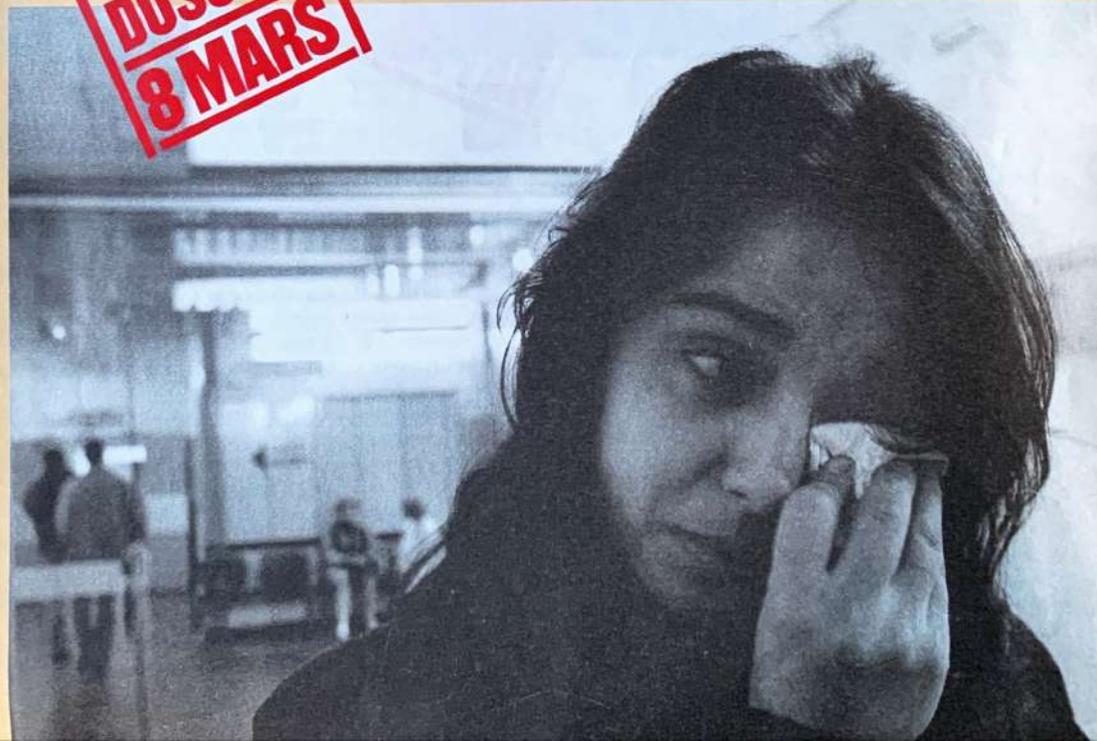
# La honte

**A**ucune circonstance atténuante! Le pays riche dans lequel nous vivons n'a ni celle de la guerre qui rend fou, ni celle de la pauvreté qui égare, ni l'«excuse» de l'obscurantisme pour expliquer une réalité aussi barbare: six femmes meurent sous les coups de leur compagnon chaque mois en France. Un chiffre honteux, qui laisse imaginer, pour ces quelques issues fatales, le nombre de femmes frappées, en silence. Car il y a une culpabilité à s'avouer la victime de l'homme que l'on aime ou que l'on a aimé, comme si recevoir ses coups était suspect (voulu? mérité?), comme si l'on était soi-même un peu perverse. Pourtant, aucune histoire, aucun comportement, même passionnel ou exalté, ne justifie qu'un être en détruise un autre. Chaque coup doit être dénoncé, seule façon d'alerter les consciences des hommes, de ceux qui nous aiment comme de ceux qui nous gouvernent et ont encore réduit le budget misérable alloué à cette cause. Aussi, les chanteuses Lio et Régine, la romancière Muriel Cerf et l'anthropologue Dounia Bouzar ont accepté de briser le tabou. Elles le disent: «Moi aussi, j'ai été battue» et reviennent sur leur passé douloureux. Afin que toutes, des cités comme des beaux quartiers, cessent de se taire. Et soient enfin entendues.

TINA KIEFFER

DOSSIER RÉALISÉ PAR FRANÇOISE BOUGENOT, SYLVIE COLIN, EMMANUELLE COURRÈGES, CÉLINE DUFRANC ET STÉPHANIE TORRE.

**DOSSIER  
8 MARS**





**FEMMES  
BATTUES**

Il n'y a pas que les coups qui tuent.

L'indifférence aussi. Combien faudra-t-il de mortes pour lancer une vraie politique antiviolence? PAR EMMANUELLE COURRÈGES.

Cette fois-ci, Salem a été prise de court: c'est en chaussons et en courant qu'elle a quitté son appartement pour rejoindre, quelques jours avant Noël, un foyer d'accueil. Sans même réunir quelques affaires dans un sac, comme les autres fois où elle avait déjà dû s'enfuir pour échapper aux coups de son mari. «Je me sens épuisée. Lui est dans mon appartement, il ne travaille pas, c'est moi qui paye tout.» Elle vient d'entamer une procédure de divorce et est bien décidée, cette fois-ci, à aller jusqu'au bout. Pas question pourtant de rentrer chez elle. «La dernière fois, alors

que mon frère l'avait chassé de ma maison, mon mari a défoncé la porte et m'a laissée raide, par terre, en sang», raconte-t-elle avec, en témoignage des horreurs qu'elle a subies, une cicatrice qui barre son front et des traces de strangulation. Accueillie dans un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Salem ne sait pas combien de temps elle va y rester...

C'est pour éviter ce genre de situation qu'a été introduit dans la réforme sur le divorce, à l'initiative de Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle, le dispositif visant à éloigner le conjoint violent du domicile conjugal. Une mesure qui marque la volonté du gouver-

nement d'agir contre les violences conjugales, véritable fléau qui tue, chaque mois, six femmes en France\*, et devrait permettre à la femme battue d'être considérée comme une victime avec des droits. Une mesure qui ne va cependant pas tout régler.

En effet, si l'éloignement n'est pas assorti d'un contrôle judiciaire ferme – qui interdit à l'homme «harceleur» de s'approcher des lieux fréquentés par la victime –, et surtout d'une sanction immédiate s'il n'observe pas les mesures imposées, il restera insuffisant. Certains prônent la détention provisoire pour les cas les plus violents, comme pour cet homme qui, chaque matin, attend son ex-compagne en bas de chez elle avec une perceuse, menaçant de la tuer... Nicole Ameline a demandé au ministre de la Justice que ces mesures de protection ne soient pas néces-

(\* Source: Enveff (enquête nationale sur les violences envers les femmes en France).

LIZIE SAOIN/EDITING SERVER - BENARDCHISPA

sairement liées à une demande de divorce ou une procédure pénale. Mais qu'elles puissent s'appliquer dans l'urgence avant toute autre décision ultérieure... Sera-t-elle entendue?

### Sans suite et sans reproches

Tout le monde dit non, aujourd'hui, à cette barbarie sexiste. Pourtant, il ne sert à rien de répéter que frapper une femme est un délit, si ceux qui les cognent ne sont pas systématiquement punis pour ce délit. Hélas, bon nombre de ces plaintes sont encore classées sans suite. «Beaucoup reconnaissent les violences conjugales non pas comme un fait social, mais plutôt comme une dispute dont monsieur et madame seraient coresponsables», explique Marie-Dominique de Suremain, déléguée de la fédération nationale Solidarités femmes. «Il n'y a pas de fumée sans feu», s'est ainsi entendu répondre Véronique, battue à coup de chaussure à crampons, un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) de trois jours pour coups et hématomes à la main: «Avec les policiers, j'ai eu beaucoup de mal... J'étais forcément coupable de quelque chose.»

Manque de sensibilisation aussi chez les magistrats. Pour un Luc Frémior, procureur de Douai, particulièrement investi dans la lutte contre la violence conjugale – il fut l'un des premiers à appliquer l'éloignement du conjoint –, combien de ses confrères classent des dossiers où «manqueraient» des preuves? Sous le prétexte, par exemple, qu'une ITT d'une semaine (pour une côte cassée!) ne serait pas suffisante.

Idem pour les médecins, que la loi «invite», sauf circonstances particulières, à signaler à la justice ou aux autorités médicales tous les cas de violences conjugales qu'ils pourraient détecter, mais qui s'en tiennent bien souvent à des constats de blessures... «Et les certificats médicaux ne sont pas toujours bien rédigés», regrette Marie-Dominique de Suremain, alors que ceux-ci constituent des pièces essentielles dans les cas où il y a plainte et procès.

La question des femmes battues n'est, en effet, pas un chapitre bien épais dans l'enseignement initial des médecins, des magistrats et des policiers. Toutes les associations qui font de la formation in situ, dans les commissariats et les gendarmeries, réclament plus de moyens. La réforme générale de l'accueil dans les commissariats, lancée par Nicolas Sarkozy et prévue pour 2004, améliorera-t-elle la prise en charge de ces femmes?

A Strasbourg, une Cellule de traitement des violences intrafamiliales (CTVI) a été mise en place, il y a trois ans, par quatre fonctionnaires (deux ▶

# Lio, chanteuse et comédienne

«Témoigner dans Marie Claire, c'est ma contribution au combat que nous devons mener contre les violences conjugales. Dans ce combat, les femmes doivent s'unir, de la même manière qu'elles se sont unies dans le passé pour avoir le droit de disposer de leur corps.»

Lorsque j'ai rencontré Z, un auteur-compositeur, j'avais 35 ans, et j'étais très fragilisée. Professionnellement, rien ne marchait, et sur le plan personnel, j'étais seule avec trois enfants, sans le sou. Tel un prédateur, Z a senti ma détresse. Il m'a tout de suite dit les choses que j'avais besoin d'entendre: que j'étais une femme formidable, une interprète exceptionnelle... Très vite, on s'est installés ensemble, car il n'avait plus d'appartement. Puis il a commencé à entrer dans des colères terribles, de véritables crises d'hystérie. Dans ces moments-là, il cassait tout dans la maison. Il m'insultait, parlait de mes relations passées dans des termes orduriers, me disait: «Tu es vieille, tu pues.» Lorsque je lui apportais son dîner, il me lançait l'assiette à la tête, en criant: «C'est de la merde». Scénario classique, après chaque crise, il s'excusait et se répandait en mots d'amour. Au bout de huit mois, la première giflée est tombée. Il a fini par insulter les enfants qu'il traitait de «bâtards», d'«enculés» et même de «gouline» – s'agissant

de ma fille de 11 ans. Il me frappait de plus en plus et disparaissait pendant des jours. Parfois, en rentrant de l'école avec les enfants, on butait sur lui, comateux, sentant l'alcool dans l'entrée, à même le sol. «Ce n'était que le début de l'enfer, mais j'étais complètement sous sa dépendance. Comme dans un cauchemar à huis clos, on ne voyait plus personne. Il me menaçait de mort. Sous l'emprise de la cocaïne, il a commencé à me violer. Même, une fois, devant l'une de mes filles. Je suis tombée enceinte de mes jumelles. Ma grossesse ne l'a pas calmé, au contraire. Sa violence s'est déchaînée. Il me donnait des coups de poings et des coups de pied. J'étais complètement paumée. Sa mère me disait que ces bébés, c'était la dernière ▶





son, dont quatre avec sursis, et l'interdiction de m'approcher pendant un an et demi. Avec les remises de peine, il n'est resté effectivement derrière les barreaux que quatre semaines. A sa sortie, il ne s'est jamais fait soigner, comme cela avait été exigé dans le jugement, et au bout de deux mois et demi, il est venu m'agresser dans un lieu public. Il aurait dû retourner en prison. On ne l'y a jamais contraint. J'en veux beaucoup au juge d'application des peines, qui n'a pas fait son travail. En agissant ainsi, la justice se montre complice de ces types qui cognent leur femme. Je trouve ça scandaleux.

► re chance de sauver Z, et je voulais le sauver. J'ai donc gardé les jumelles. Ce que j'ignorais à l'époque, c'est qu'en matière de violence conjugale, Z était un récidiviste. Il avait déjà provoqué l'accouchement prématuré de sa précédente compagne en lui rompant la poche des eaux, suite à un viol perpétré avec un objet sale. L'enfant est né handicapé.

«Au bout de deux mois de grossesse, j'ai mis Z dehors. Sa mère me harcelait pour que je lui pardonne, et lui revenait régulièrement. Il était adorable pendant une semaine, puis tout recommençait. Une fois, il est entré par la porte de service dont il avait gardé une clé et m'a roué de coups parce que je ne voulais pas faire l'amour avec lui. Dans la bataille, son bras est passé à travers une vitre. Il s'est jeté sur moi et m'a barbouillée de sang. Après l'accouchement, j'étais tellement perdue que, sous la pression de sa mère, j'ai retenté de vivre avec lui. J'essayais de me persuader que je vivais simplement une histoire d'amour hors norme, que c'était le prix à payer pour la passion... C'est cette terrible confusion qui est à la source de tous mes malheurs. Il a évidemment recommencé ses sévices. C'est lorsqu'il a commencé à me frapper alors que j'allaitais que j'ai eu un vrai déclic. Ce n'était plus seulement moi qui étais en danger, mais mes gamines. L'ultime fois où il a levé la main sur moi, j'ai porté plainte. Il m'avait fait une entorse cervicale et cassé le nez. Comme il avait déjà un casier judiciaire, il a été jugé immédiatement. Il n'a eu que six mois de pri-

son, dont quatre avec sursis, et l'interdiction de m'approcher pendant un an et demi. Avec les remises de peine, il n'est resté effectivement derrière les barreaux que quatre semaines. A sa sortie, il ne s'est jamais fait soigner, comme cela avait été exigé dans le jugement, et au bout de deux mois et demi, il est venu m'agresser dans un lieu public. Il aurait dû retourner en prison. On ne l'y a jamais contraint. J'en veux beaucoup au juge d'application des peines, qui n'a pas fait son travail. En agissant ainsi, la justice se montre complice de ces types qui cognent leur femme. Je trouve ça scandaleux.

«Je suis sortie, si l'on peut dire, de toute cette horreur grâce à mon entourage, ma mère, ma sœur, Nadine, une nurse extraordinaire, et surtout grâce à mes enfants. J'étais responsable d'eux, je n'avais pas le droit de me laisser abattre. La lecture d'un livre de Marie-France Hirigoyen, «Le Harcèlement moral», m'a également énormément aidée. J'ai reconnu en Z le pervers narcissique qu'elle décrivait. J'ai rencontré cette femme et nous avons décidé d'écrire ensemble un livre sur les violences conjugales. Après la mort de Marie Trintignant, l'été dernier, l'écriture de ce livre m'a paru encore plus indispensable. «J'ai bien sûr des séquelles de toute cette histoire. Par ses coups, mais surtout par ses insultes, Z a réussi à salir l'image que j'avais de moi-même. Je culpabilise de ne pas avoir porté plainte plus tôt, pour mes enfants. Mais j'ai réussi à surmonter ma peur de revoir Z lorsque les circonstances l'exigent, pour les enfants. C'est toujours douloureux, mais aujourd'hui, j'aime à nouveau. Un homme formidable qui est en train de me guérir. Nous avons fait Diégo ensemble. Il a maintenant 7 mois, c'est un enfant de l'amour.»

PROPOS

RECUEILLIS PAR SYLVIE COLIN



► hommes et deux femmes) qui gèrent de A à Z la victime dès qu'elle les contacte.

Cette initiative positive fera-t-elle bouler de neige? «Il manque une vraie harmonisation des réponses», souligne-t-on à l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation. Une harmonisation «qui relève d'une simple question de volonté politique...»

### Parcours de combattantes

C'est d'autant plus regrettable que ce type de cellule et la qualité de ses écoutes permettent de mieux aider des femmes en danger qui n'ont pas encore la capacité ou le désir de partir. «Je suis pour que ces initiatives soient mieux soutenues financièrement afin que les femmes parviennent davantage à exprimer leur souffrance», assure Nicole Ameline. Mais, avec un budget du ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle constamment revu à la baisse (-4% en 2004), n'est-ce pas un vœu pieux?

LUZIE SAOIN/EDITING SERVER BEVAROCHIS/PA

«Si elles restent, c'est qu'elles aiment ça!» Les poncifs ont la vie dure... Aucune femme, même vivant dans un foyer violent pendant plus de vingt ans, n'aime être cognée. Si les femmes restent, ce n'est pas uniquement pour des raisons économiques - 8,7 % des victimes sont des cadres, contre 3,3 % d'ouvrières! -, mais parce qu'elles ont peur. Peur des représailles immédiates (les violences les plus graves, tels les meurtres, ont souvent lieu après plainte ou séparation), peur de perdre leurs enfants, kidnappés par leur conjoint ou placés par la justice. Sophie M. s'est ainsi vu retirer la garde de son fils au profit du pè-

re, parce que, suivie en psychiatrie pendant trois ans après un premier divorce, elle était trop fragile pour s'en occuper.

Les associations réclament donc toutes le maintien du divorce pour faute, notamment dans la régulation de la garde des enfants. Il faudrait une meilleure collaboration du civil et du pénal pour éviter de telles injustices: trop souvent, le juge qui statue sur le divorce ferme les yeux sur les violences conjugales, qu'il y ait eu poursuites ou non...

De même, les femmes porteraient peut-être davantage plainte si les procédures ne leur paraissaient pas aussi longues et complexes. Si elles pouvaient aussi bénéficier d'un appui financier, telle une allocation de réinsertion. Les fonds existent, notamment dans le cadre de programmes européens, qui pourraient être davantage mobilisés. Car, malgré tous les dispositifs sécuritaires mis en place, une femme battue, même après la condamnation et l'éloignement de son conjoint, est

## FEMMES BATTUES

encore souvent contrainte au déménagement. A elle de décrocher nouveau logement, nouveau travail, nouvelle vie.

«Je suis venue ici pour me réfugier et pour couper les liens», raconte Moussa, 24 ans, logée dans un CHRS. Son ex-concubain, condamné à plusieurs mois de prison ferme pour coups et blessures, continue de la harceler depuis sa sortie et a juré de la retrouver. A plus de 200 km de sa ville d'origine, elle espère trouver un emploi et un appartement. Pas si simple. A cause de la hausse des prix, il devient de plus en plus difficile pour ces femmes de trouver des

logements en ville. «Du coup, elles restent plus longtemps qu'avant dans nos foyers», explique Bernard Matt, directeur adjoint du centre Les Glycines, à Nîmes.

### Penser prévention aussi

Que deviendront-ils demain, ces hommes violents, face à de nouvelles compagnes? Ou face à celles qui ne veulent pas les quitter, parce qu'elles les aiment encore et malgré tout? Qui retirent constamment leur plainte, parce qu'après les coups, le cogneur les rassure d'une promesse de «plus jamais»? A Nîmes, le Centre de documentation et d'information sur le droit des femmes et de la famille et le Parquet ont conjointement imaginé un projet qui lie prévention et traitement des hommes violents: un suivi sérieux pour éviter les récidives. Une initiative intelligente, malheureusement toujours en attente de financement...

Moins coûteuse, et plus en amont encore: l'éducation. Pour Maïté Albagy, secrétaire générale du Mouvement français pour le planning familial, c'est «la seule solution» pour faire baisser, à moyen et long terme, les chiffres de la violence conjugale. «Mais encore faut-il sensibiliser les hommes, et ce dès leur plus jeune âge, sur les discriminations sexistes.» A l'école, où un matériel pédagogique existe, trop rarement utilisé (une heure par an), dans les prisons, dans les associations, partout où ils pourraient être à l'écoute. «La mixité, conclut-elle, doit être réaffirmée, comme une valeur fondamentale de la société.»

EMMANUELLE COURRÈGES ►

Sur le thème de la violence conjugale, retrouvez certains de nos témoins dans l'émission d'Anne-Cécile Bras, «Parlez-moi d'Elles», sur RFI, lundi 16 février à 11 h 10 (rediffusion à 16 h 40).

